

Ordre des Médecins Conseil départemental de l'Ain

Troubles du neuro-développement Unité transversale de nutrition clinique Mesures de protection juridique Préparer sa retraite Déontologie Président, le Conseil départemental crétaires administratives vous présentent eurs meilleurs vœux pour l'année 2021. 😽

> Conseil de l'Ordre des Médecins 11, rue des Dîmes 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14 Fax 04 74 24 61 31

E-mail: ain@01.medecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :

Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :

Dr Bernard BOCQUET



Bulletin de janvier 2021

Conseil de l'Ordre des Médecins l'Ain

ÉDITORIAL Dr Robert Lacombe page 3 INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES · Médecin libéral : premier bilan - retraite à 55 ans Dr Pierre André Vigano • pages 4-5 · Retraités : des nouvelles d'AMVARA-01 Dr Michel Bove Dr Catherine Cavailles • page 6 · Unité Transversale de Nutrition Clinique Dr Sandrine Gaillard • pages 7-9 • Troubles du neuro-développement chez l'enfant Dr Sylvie Bonnal • pages 10-11 · Mesures de Protection Juridique Mme Maëla Negaret • pages 12-13 Trésorerie année 2020 Dr Jacques Baradel • page 14 Dr Robert Lacombe Déontologie page 15 · Activité annuelle CDOM Ain page 16 **UN PEU D'HISTOIRE** • Émile Littré et Denis Papin étaient aussi médecins Dr Bernard Bocquet • pages 17-20 **NÉCROLOGIE** Dr N. Bellan, Dr J.B. Cognet, Dr C. Berg, Dr B. Desdet, Dr H. Chapuis, Dr M. Jeandot, Dr M. Aoun, Dr S. Meyer • pages 21-24 **ANNONCES** page 26 **MOUVEMENTS DE TABLEAU** • page 26

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire. Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBEPrésident du Conseil départemental



SECRÉTARIAT

Mme Muriel Mme Florence CONVERT BERNARDIN

Secrétaires administratives

Secrétariat Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi 8h30 - 17h00 le vendredi



04.74.23.07.14 ain@01.medecin.fr fax 04.74.24.61.31

Éditorial

« C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière »

Edmond Rostand, Chanteclerc



Robert
LACOMBE
Président
du Conseil de l'Ain
de l'Ordre des Médecins

Notre département de l'Ain n'a pas été épargné par l'épidémie Covid-19. Période difficile tant pour les patients traités à l'Hôpital ou à leur domicile, que pour leur famille. Les soignants, dont certains ont été infectés par le virus, ont connu des mois de travail épuisants. Nous avons traversé une année de ténèbres alimentées par l'inconnu sur la pathogénie, le traitement. Les théoriciens du complot, du déni, témoignent de l'obscurité dans laquelle nous avons vécu.

Cette **nuit** cède la place à la **lumière**. En effet, les campagnes de dépistage, qui devraient être codifiées par les autorités scientifiques et la vaccination à venir, qui devra être également validée, laissent poindre la **lumière** de jours que nous espérons meilleurs.

La démographie médicale de l'Ain, très déficitaire depuis de nombreuses années, doit sortir de la **nuit**, des angoisses. L'action départementale, à laquelle le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain s'associe, laisse entrevoir la **lumière** des jours meilleurs. Le guichet unique, un des quatre moyens d'action, va permettre de recevoir de jeunes médecins qui trouveront auprès du Département, de la CPAM, de l'ARS, d'un représentant des MSP (FemasAURA...) dans les locaux du Conseil de l'Ordre des Médecins, une information complète en une demijournée.

Je souhaite remercier tous nos confrères septuagénaires, qui ont permis d'assurer une prise en charge continue des patients. Un confrère, du bord du Rhône, va enfin connaître un temps de retraite « bien mérité » au terme de sa quatrevingt unième année. Merci vous tous, qui avez entretenu la **lumière**!

La Révolution Française, temps sombre de notre Histoire Française a été vécue par un de nos confrères, le Docteur Marie François-Xavier Bichat (14 novembre 1771 – 22 juillet 1802), médecin anatomopathologiste né à Thoirette, qui n'était pas encore dans le Jura, les départements n'étant pas encore créés, avant de vivre à Poncin. La nuit révolutionnaire n'a pas empêché à notre confrère de vivre la **lumière**, offrant à la médecine de belles avancées.

Je souhaite conclure cet éditorial en partageant mon inquiétude, face à la montée d'un vocabulaire souvent agressif, tant dans les courriers reçus que lors d'entretiens. Médecins, nous devons voir le symptôme d'un mal être qui pourrait concerner patients, mais aussi médecins. Nous devons, conseillers ordinaux, offrir notre temps, notre écoute à tous nos confrères, afin que ceux-ci puissent accomplir, sereinement, leur mission de soins et vivre le serment d'Hippocrate.

À l'aube d'une année que je souhaite lumineuse pour vous-même et vos familles, je me fais le porte-parole de tous vos confrères conseillers ordinaux et de nos accueillantes secrétaires, mesdames Convert et Bernardin, pour vous adresser tous nos vœux.

2021, année lumière ?

Relevons le défi!



Informations départementales

Médecin libéral : Préparer sa retraite - Faire un premier bilan retraite à 55 ans

Après avoir cotisé plusieurs années aux différents régimes obligatoires de retraite, le médecin doit s'interroger sur sa future retraite (montant et âges de départ possibles) alors qu'il lui reste 5 à 10 ans pour améliorer des prévisions parfois décevantes.



 Comprendre le fonctionnement des différents régimes obligatoires de retraite

Dès sa première rémunération, le médecin cotise pour valider des trimestres et pour acquérir des points auprès des différents régimes de retraite obligatoires, qui sont :

- Pour son activité salariée (job d'été, externat, internat, fonction hospitalière, etc). Le Régime de Base de la Sécurité Sociale (CARSAT), qui valide des trimestres ajoutés à ceux de la CARMF s'ils ne sont pas concomitants, et ce dans la limite de 4 par an. Un régime de Retraite Complémentaire Obligatoire attribuant des points : IRCANTEC pour la fonction publique hospitalière, AGIRC-ARRCO pour les salariés du secteur privé.
- Pour son activité libérale, la CARMF gère les trois régimes de retraite obligatoire :
 - Le Régime de Base de la CNAVPL, validant des trimestres et l'acquisition de points.

Le Régime Complémentaire Vieillesse attribuant des points, s'il est conventionné.

Le Régime Allocations Supplémentaires Vieillesse, attribuant aussi des points, dont la cotisation est financée au 2/3 par l'Assurance maladie s'il est en secteur un.

> Contacter le site <u>services.info-retraite.fr</u> ce qui permet d'obtenir :

1) Un Relevé Individuel de Situation (RIS), relevé de carrière permettant

de vérifier que toutes les périodes cotisées aux différents régimes

obligatoires ont bien été prises en compte, avec le nombre de trimestres et de points acquis dans chaque régime.



- En faisant ajouter au RIS des périodes oubliées, ce qui devient possible après 55 ans.
- En faisant valider au régime de base 4 trimestres au titre d'un éventuel Service National, et 4 pour chaque naissance avant le 1er janvier 2004. Depuis cette date, le trimestre civil de l'accouchement est bonifié de 100 points dans le régime de base dans la limite de l'acquisition de 550 points maximum pour l'année concernée. Pour les enfants nés après le 01/01/2010, des trimestres d'éducation et d'adoption peuvent être attribués s'ils sont demandés avant les 4 ans et demi de l'enfant.

3) Une estimation du montant de cette retraite à différents âges de départ possibles.

Ce montant dépend de la valeur du point décidée chaque année par chaque régime, multiplié par le nombre de points acquis par les cotisations dans chaque régime. L'âge légal de départ est fixé à 62 ans pour les générations nées à partir de 1955.

Mais dans le régime de base, <u>entre 62 et 67 ans</u>, le nombre de trimestres acquis rapporté au nombre de trimestres requis pour obtenir un taux plein en fonction



Docteur Pierre-André VIGANO

de l'année de naissance et de l'âge de départ, détermine un coefficient de décote ou de surcote.

Après 67 ans, le taux plein est acquis quel que soit le nombre de trimestres validés.

Les régimes Complémentaire et ASV accordent un taux plein à 62 ans, avec surcote de 1,25% par trimestre cotisé en plus jusqu'à 65 ans et 0,75% de 65 à 70 ans.

Un entretien information retraite (EIR) est également proposé, qui permettra de répondre à toutes les questions, dont la manière d'améliorer sa future retraite.

> Parfois acquérir des droits supplémentaires pour améliorer sa future retraite.

Racheter des trimestres pour partir plus tôt, et des points pour toucher plus, dont les paiements, fiscalement déductibles sans limitation, peuvent être échelonnés.

Dans le régime de base, racheter 1 trimestre atténue de 1,25% la décote avant 67 ans.

Dans la limite de 12 trimestres, il est possible de racheter les périodes d'études supérieures précédant l'affiliation à un régime de retraite, les années pour lesquelles ont été acquis moins de 4 trimestres, et d'associer des points à ces trimestres.

Leur prix dépend de l'âge lors de l'achat, et des revenus des 3 années précédentes.

Dans le régime complémentaire, il est possible de racheter des points correspondants aux années de service militaire ou de coopération et à celles de dispense de cotisation, aux maternités (3 trimestres par enfant né pendant les périodes d'exercice médical), aux périodes de prise en charge d'un enfant handicapé, (un trimestre pour 3 ans) et lorsque moins de 4 points ont été acquis en moyenne par année d'affiliation.

> Conclusion

À l'issue de ce bilan, et des dispositions qu'il aura prises, le médecin aura acquis, parmi bien d'autres, des éléments de réflexion sur l'âge et la manière de terminer sa carrière.



Retraités: des nouvelles d'AMVARA-01

AMVARA-01 fait partie de l'Association Régionale (Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF Rhône-Alpes) regroupant les huit départements de Rhône-Alpes. Elle est aussi ouverte à tous les médecins retraités et à leurs conjoints, quel que soit leur régime de retraite (libéral, salarié, hospitalier, fonction publique). Elle a pour objectifs de défendre les intérêts des retraités et conjoints allocataires, et d'établir des liens d'amitié confraternelle, loin des soucis de la pratique professionnelle.

Docteur
Michel
BOVE
Docteur
Catherine

Les règles sanitaires consécutives à l'épidémie de Covid 19 nous ont contraints à annuler nos réunions de Printemps et d'Automne, agrémentées d'une conférence et d'un repas, permettant rencontres et découvertes.

Au niveau régional, l'A.G. programmée le 13 mai dans la Loire a été annulée. Le Congrès national FARA regroupant toutes les Associations Régionales, prévu à Lyon les 5-6-7 octobre a été annulé et reporté à l'automne 2021, si possible.

Une **réunion par visio-conférence** des représentants des 8 départements Rhône-Alpes s'est tenue **le 17 novembre** : le renouvellement du C.A. comporte 2 représentants par département ; pour l'Ain le Dr Michel Bove Président, et Mme le Dr Catherine Cavaillès Secrétaire. Le Bureau a été renouvelé (voir ci-dessous).

Dans l'Ain, notre Conseil d'Administration s'est réuni le 2 octobre 2020 :

- → L'organigramme des fonctions a été modifié (voir ci-dessous).
- → AMVARA-01 compte **84 adhérent(e)s** cette année.
- → La trésorerie a un solde positif du fait des dépenses moindres consécutives à l'annulation des réunions. Il a donc été décidé de prendre en charge une part plus importante du prix du repas lors de la prochaine réunion, lorsqu'elle sera possible, de faire un don de 500€ à l'AFEM, de créditer le livret A de 500€.
- → Les activités pour 2021 sont soumises à l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Le CA se réunira en février pour envisager les possibilités et prendre les décisions. Nous sommes déterminés à continuer nos rencontres amicales, agrémentées de conférences et de repas.
- → La réforme des retraites n'est pas abandonnée. Il faudra faire entendre notre voix : le nombre des adhérents (retraité(e)s et ayants-droits) doit rester important pour que la FARA soit

représentative auprès de la CARMF et des Pouvoirs Publics.

→ La CARMF et la crise sanitaire : après insistance auprès des Pouvoirs Publics, elle a pu prendre en charge sans délai de carence les praticiens atteints de la Covid-19. Il a été décidé le report de trois mois des cotisations et d'accorder d'autres aides aux cotisants et aux médecins malades (voir Lettre CARMF N° 44 - Octobre 2020).

> Bureau et CA d'AMVARA-01

Président - Dr Michel Bove
Vice-Président - Dr Jean-Paul Renand
Secrétaire - Dr Catherine Cavaillès
Secrétaire-Adjoint - Dr Bernard Bocquet
Trésorier - Dr Jean-François Delarbre
Trésorière-Adjointe - Dr Françoise Doline
Resp. informatique - Dr Alain Patillot
Membres élus - Dr Gérard Gelin, Dr René
Perdrix

> Bureau régional AMVARA

Président - Dr Olivier Roux (Isère)

1er Vice-Président

Dr Jean-Pierre Dupasquier (Rhône)

2^e Vice-Président

Dr Jean-Paul Gauduchon (Drôme-Ardèche)

Secrétaire - Dr Michel Evreux (Rhône)

Secrétaire-Adjoint

Dr Marc Portafaix (Loire)

Trésorière - Mme Joëlle Perrin (Rhône)

www.retraite-fara.com www.amvara.org



Unité Transversale de Nutrition Clinique au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

Les troubles nutritionnels touchent 25 à 50 % des patients - adultes comme enfants - accueillis dans les établissements de santé ; ce sont des facteurs indépendants de morbi-mortalité, sources de nombreuses complications ayant des conséquences médico-économiques avérées et représentant un problème majeur de santé publique.



Sandrine GAILLARD

L'évolution de notre exercice vers une médecine hyperspécialisée a permis de grandes avancées dans de nombreux domaines, mais a aussi délaissé certains fondamentaux, comme la nutrition, dans certaines spécialités.

LA DÉNUTRITION EN FRANCE

La prévalence de la dénutrition varie de 4 à 10% à domicile, de 15 à 38% en institution et de **30 à 70% à l'hôpital**¹.

La dénutrition résulte d'une balance protéino-énergétique négative ce qui signifie que les entrées énergétiques = ingesta sont inférieures aux sorties = dépenses énergétiques. Elle s'accompagne d'une modification de la composition corporelle par perte de masse maigre, donc perte de muscle, et d'effets délétères tels que :

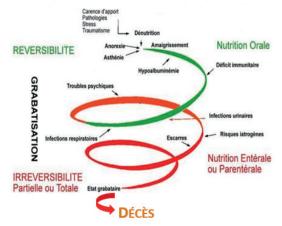
- diminution des défenses naturelles et augmentation du risque d'infection,
- diminution de la force musculaire et de la mobilité et augmentation du risque de chute chez les personnes âgées,
- augmentation des complications médicales et chirurgicales,
- retard à la guérison d'une maladie curable.

Ces conséquences de la dénutrition sont connues de longue date et **réversibles** jusqu'à un certain point avec une prise en charge nutritionnelle adaptée. (Fig 1)

La dénutrition rencontrée dans les hôpitaux est directement en lien avec l'inflammation des pathologies chroniques ou en situation aiguë celle du stress métabolique généré par la pathologie aiguë ou son traitement. (Fig 2)

Les critères diagnostiques de la dénutrition sont principalement **cliniques**: ils ont été révisés fin 2019 pour l'enfant et l'adulte de moins de 70 ans et le seront cette année pour l'adulte de plus de 70 ans.

Fig 1 - La spirale de la dénutrition Dr Monique Ferry 1993



Ces critères diagnostiques sont l'Indice de Masse Corporelle avec un seuil à 18,5 pour les adultes les plus jeunes et 21 pour les plus âgés, la cassure de la courbe de poids chez l'enfant, la cinétique de perte de poids et l'évaluation qualitative ou quantitative de la masse musculaire¹.

- → La lutte contre la dénutrition associe :
- des apports caloriques suffisants la SFNCM recommande 2000 kcal/jour pour les patients hospitalisés en services MCO (médecine-chirurgie-obstétrique),
- l'adaptation des repas aux aversions des patients et une présentation engageante des plats proposés,
- l'adaptation des textures aux capacités de mastication et déglutition des patients,
- la pratique d'une activité physique adaptée à l'état général des patients.

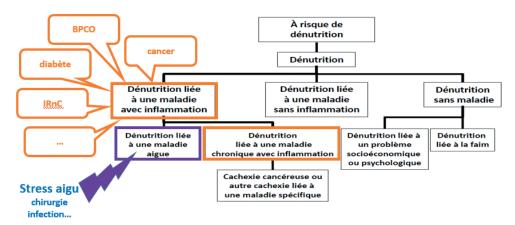
> RÔLE DES UTNC

Les Unités Transversales de Nutrition Clinique (UTNC) existent dans les pays anglo-saxons depuis les années 1970-1980. En France, une expérimentation a été conduite entre 2008 et 2011 avec la création de 8 UTNC pilotes²; elle a

¹HAS Recommandations de bonne pratique. Diagnostic de la dénutrition de l'enfant et de l'adulte. Novembre 2019. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3118872/fr/diagnostic-de-la-denutrition -de-l-enfant-et-de-l-adulte.

² Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Direction Générale de l'Offre de Soins. Synthèse pédagogique sur l'organisation transversale de la nutrition au sein des établissements de santé et médico-sociaux. Bilan de l'expérimentation des Unités Transversales de Nutrition clinique (UTNC) 2008-2011 et propositions. 2012

Fig 2 - Classification de la dénutrition



démontré l'amélioration du dépistage et de la prise en charge des troubles nutritionnels en établissements de santé, et particulièrement de la dénutrition.

L'organisation transversale de la nutrition clinique a pour objectif **d'améliorer** la qualité et la sécurité des soins nutritionnels pour :

- améliorer les capacités d'adaptation et de résistance aux agressions physiques, toxiques, infectieuses et psychologiques et accroître les chances de succès thérapeutique,
- réduire la consommation médicamen**teuse** et les coûts de prise en charge des pathologies,
- diminuer la durée d'hospitalisation,
- améliorer la qualité de vie des personnes présentant des troubles nutritionnels.

Elle contribue également à l'amélioration des prestations de la chaine alimentationnutrition dans les établissements de santé en lien avec le Comité de Liaison Alimentation - Nutrition (CLAN)³, et à l'information des différents acteurs de la filière de soins, en donnant à la nutrition la place qui lui revient au cœur d'un projet de soins personnalisé dans et hors établissement de santé, donc en se projetant au-delà de l'établissement sous la forme d'une filière territoriale.

L'activité du médecin nutritionniste de I'UTNC relative aux patients dénutris est de déterminer si une assistance nutritionnelle entérale ou parentérale est nécessaire ; les patients concernés bénéficient d'un diagnostic nutritionnel avec avis thérapeutique, d'une proposition de support nutritionnel adapté aux capacités fonctionnelles du tube digestif et d'une organisation de la prise en charge ambulatoire de l'assistance nutritionnelle

avec suivi nutritionnel. Cette expertise est nécessaire pour initier la nutrition artificielle entérale ou parentérale, adapter les apports nutritifs à la pathologie et à l'état du patient, mettre en place l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage, assurer le suivi nutritionnel de longue durée.

Par nature multidisciplinaire l'UTNC regroupe des compétences médicales et paramédicales s'appuyant sur les diététiciens et infirmiers. Elle intervient dans les différents services et spécialités des établissements selon des modalités variables. **Équipe opérationnelle et force** de proposition, l'UTNC met en pratique les actions qui visent à optimiser la prévention, le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels ; elle contribue à l'organisation et à la dispensation de la formation des soignants et des médecins au dépistage systématique des troubles nutritionnels dans l'unité de soins, œuvre à l'intégration par l'équipe soignante des paramètres nutritionnels dans le dossier patient et propose un système d'alerte conduisant à l'intervention du diététicien, favorise la recherche en nutrition et l'harmonisation des pratiques professionnelles. (Fig 3)

Rôles (livre blanc DGOS)

- Dépistage
- · Prise en charae
- · Recours et avis spécialisés (cancérologie, gériatrie...)
- Expertise
 - Protocolisation
 - Valorisation financière et codage
 - Politique Qualité
 - Suivi et renseignement centralisé des indicateurs
 - Avis donné sur la politique de l'établissement de santé Formation professionnelle
- Participation à l'enseignement
- Participation à la recherche Bilan de l'expérimentation des Unités Transversales de Nutrition clinique (UTNC) 2008-2011 et propositions (DGOS)

> UTNC AU CHB

Au Centre Hospitalier de Bourg en Bresse (CHB) une UTNC a été créée en janvier 2019 et déploie progressivement le dépistage systématique de la dénutrition au sein des services MCO.

³ Circulaire DHOS/E1 nº 2002-186 du 29 mars 2002 relative à l'alimentation et à la nutrition dans les établissements de santé. http://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-

À ce jour ce dépistage systématique de la dénutrition est réalisé quotidiennement en Chirurgie 1 (chirurgie viscérale, vasculaire et urologique) depuis mai 2019, en Pneumologie depuis juin 2019 et en Hépato-Gastro-Entérologie et Addictologie depuis juin 2020.

→ La prise en charge de la dénutrition chez les patients dépistés repose sur les recommandations de la Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolisme (SFNCM, anciennement SFNEP) qui font la part belle à l'utilisation du tube digestif chaque fois que possible⁴.

Les projets de l'UTNC du CHB à moyen et plus long terme sont :

- l'extension du dépistage systématique de la dénutrition à tous les services MCO du CHB puis aux établissements du Groupe Hospitalier de Territoire,
- la coordination des filières nutrition sur le territoire,
- la mise en place d'expertises pré et posthospitalière, non possibles actuellement,
- la formation du personnel des établissements de santé,
- des actions de recherche et qualité (protocoles de soins),
- la création d'un lien avec la ville.

La progression de l'activité de l'UTNC du CHB a bien entendu été impactée par la crise sanitaire de la covid19.

Depuis sa création l'UTNC du CHB a dépisté plus d'un millier de patients dénutris hospitalisés et les a pris en charge sur le plan nutritionnel.

> NOUS CONTACTER

UTNC - 900 route de Paris BP 401 - 01012 Bourg-en-Bresse Tél. IDE 0474455604 - Médecin 0474454042 - Diététicien 0474454153

Du lundi au vendredi de 9h à 17h Mail : utnc@ch-bourg01.fr

Médecin responsable : Dr Sandrine GAILLARD sgaillard@ch-bourg01.fr

→ Liens utiles

https://www.sfncm.org/

https://www.luttecontreladenutrition.fr/https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/

> EXEMPLES DE PATHOLOGIES

Deux pathologies à fort impact nutritionnel peuvent illustrer le bénéfice attendu d'une prise en charge nutritionnelle personnalisée : la maladie carcinologique et la covid19 qui sont des modèles expérimentaux de dénutrition et de sarcopénie, avec des altérations assez semblables qui vont négativer la balance énergétique :

- par l'augmentation des besoins en énergie de l'organisme du fait d'un état hypercatabolique,
- par la **perte d'appétit** favorisée par les difficultés à respirer et déglutir et la toux dans la covid19 et multifactorielle dans la maladie cancéreuse,
- par la **perte d'odorat et du goût et les troubles digestifs** - diarrhées, nausées, vomissements - directement liés à la pathologie ou d'origine iatrogène,
- par le stress généré, métabolique et/ ou psychique.

Chez les personnes en situation d'obésité, la dénutrition est difficile à identifier mais a le même impact péjoratif en lien avec la sarcopénie. (Fig 4)

Score SARC-F Présence d'une sarcopénie si score > 4

Composante	Question	Score
Force	Avez-vous des difficultés pour lever et transporter 4,5 kg ?	Aucune = 0 Un peu =1 Beaucoup ou incapable = 2
Troubles de la marche	Avez-vous des difficultés pour traverser une pièce ?	Aucune = 0 Un peu =1 Beaucoup ou incapable = 2
Lever d'une chaise	Avez-vous des difficultés pour vous lever d'une chaise?	Aucune = 0 Un peu =1 Beaucoup, avec aide ou incapable = 2
Montée des escaliers	Avez-vous des difficultés pour monter 10 marches ?	Aucune = 0 Un peu =1 Beaucoup, avec aide ou incapable = 2
Chutes	Combien de fois êtes-vous tombé dans les 12 derniers mois ?	Pas de chute = 0 1 à 3 chutes = 1 ≥ 4 chutes=2

Dépistage simple de la sarcopénie

- Test 5 levers de chaise
- Vitesse de marche
- Evaluation de l'équilibre
- Score SARC-F Fig 4

http://www.toutsurlasarcopenie.fr/depistage/le-questionnaire-sarc-f/

Dans les pathologies génératrices de dénutrition, une prise en charge nutritionnelle adaptée permet d'améliorer la qualité de vie du patient, l'action des thérapeutiques et parfois l'espérance de vie.

Le geste simple de prévention de la dénutrition est la <u>pesée systématique</u> tracée dans le dossier patient à chaque consultation ou hospitalisation.

Gouteloup et al. Nutr Clin Metabol 2014:28; http://www.sfnep.org; http://emconsulte.com/revue/nutcli

Repérage des signes Troubles du neuro développement (TND) chez l'enfant de moins de 7 ans agir tôt

Dans le cadre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022, le gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces d'un an pour les enfants de 0 à 6 ans, 11 mois, en amont du diagnostic. L'objectif est de réduire le sur-handicap en offrant un accès rapide aux rééducations conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Docteur Sylvie BONNAL

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) portée par les PEP 01 en collaboration avec APF France handicap, la Fondation OVE et l'Entraide Universitaire a vocation à soutenir les familles, le médecin traitant et tous les acteurs de la petite enfance confrontés à un enfant dont le neurodéveloppement inquiète. Mmes les docteurs Sandra Louis du CPA et Catherine Hamel du conseil départemental sont des partenaires privilégiés de ce projet.

Les TND regroupent selon le DSM V : **le trouble du spectre de l'autisme** mais aussi tous les troubles des apprentissages, la déficience intellectuelle, les troubles de la coordination motrice, le TDAH ainsi que les troubles de la communication verbale. Chaque année en France, plus de 30 000 enfants de moins de 6 ans souffrant de retard de développement devraient être suivi de manière précoce ; or ils ne le sont pas toujours faute d'accès aux soins. La PCO devrait permettre d'améliorer cette prise en charge. En effet, en s'appuyant sur la plasticité cérébrale, l'action précoce permet d'offrir à ces enfants un avenir meilleur.

→ La PCO de l'Ain sera opérationnelle dès le 1er décembre 2020.

La PCO se veut être un **guichet unique** où tout professionnel de la petite enfance peut trouver un centre ressource mais aussi une plateforme d'orientation.

La mise en place d'un forfait précoce, sans reste à charge pour la famille permet de financer des bilans et des prises en charge par des psychomotricien-nes, des ergothérapeutes et des psychologues respectant les RBPP de l'HAS et ayant contractualisé avec la PCO.

Tous les médecins traitants peuvent solliciter la PCO grâce à un formulaire d'adressage, ils restent les référents de l'enfant. Pour soutenir la pratique des médecins de ligne 1, la plateforme ministérielle a mis en ligne un livret de repérage pour détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans, téléchargeable sur : www.handicap. gouv.fr/plateformes-tnd.

- Il contient :
- Un aide-mémoire des facteurs de risque
- Un questionnaire sur les comportements ci-contre
- Un questionnaire développemental :
 1 page par âge regroupé en 5 domaines de développement
- Des critères d'orientation
- Un formulaire d'adressage



Sous certaines conditions la consultation de repérage des signes de trouble spectre de l'autisme et du neurodéveloppement peut bénéficier d'une tarification spéciale 1 fois par an cotée **CCE** (60€) : code prestation agrégé pour la consultation très complexes enfants, ou de même la consultation **CCX** (46€) : code prestation agrégé pour la consultation complexe : consultation de suivi et de coordination de la prise en charge d'un enfant autiste.



Plateforme départementale de Coordination et d'Orientation TND 0-6 ans



OUVERTURE EN DECEMBRE 2020

Objectifs

- · Accélérer l'accès au diagnostic
- Informer sur les TND
- Apporter un appui à tous les professionnels pour le repérage
- Favoriser l'accès rapide aux rééducations
- Eviter les errances diagnostiques

Public

- Enfants de 0 à 6 ans révolus.
- Avec une suspicion de troubles du neurodéveloppement
- Adressés par un médecin (scolaire, PMI,
 Adressés par un m
- généraliste, pédiatre...)
- Pendant une année de prise en charge
- · Avant toute notification MDPH

A quoi et à qui sert la plateforme de Coordination et d' Orientation ?

La Plateforme de Coordination et d'Orientation de l'Ain agit sur l'ensemble du département et accompagne les enfants de 0 à moins de 7 ans dans leur parcours à partir du moment où il y a suspicion d'un trouble du neuro-développement (TND).

Tout l'entourage de l'enfant peut être acteur de repérage des TND : famille, professionnels de la petite enfance, éducation nationale, médecins...



Quelles sont les démarches à suivre?

Tout médecin adresse l'enfant à la plateforme grâce au livret de repérage (via une messagerie sécurisée uniquement). Il reste le médecin référent de l'enfant durant tout le parcours de soin.

La plateforme reçoit le dossier de l'enfant, le valide, et coordonne son parcours pendant une année en s'appuyant sur des dispositifs existants : CAMSP, CMPP, CMP, PCPE. La PCO ne délivre pas de prestations de soin.

Les familles n'ont pas d'avance de frais pour les professionnels non conventionnés avec l'Assurance Maladie. Ils sont réglés par la PCO de l'Ain dans le cadre des forfaits d'intervention précoces.

Quels sont les acteurs et financeurs ?

- L'équipe de la PCO est sous la responsabilité de la direction des parcours, médecin coordinateur, coordinateur de parcours, neuropsychologue, assistant de gestion.
- Des Professionnels libéraux à disposition : kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, Centres ressources, sont à l'écoute et accompagnent l'enfant dans sa démarche
- La PCO de l'Ain c'est aussi la coordination de tous les autres acteurs médicaux et paramédicaux: Médecins, orthophonistes, kinésithérapeutes, orthoptistes.
- Intégrée au réseau inter PCO de la région Auvergne Rhône Alpes.
- Financement de la plateforme et des forfaits précoces par l'Assurance maladie (ARS et CPAM)



Direction générale Maison de l'Education 7, avenue Jean-Marie Verne 01000 BOURG EN BRESSE 🖀 04 74 23 71 09 siegepep01@lespep01.org

> Comment joindre la PCO

Par **téléphone** : 04 28 44 10 45 ou **courriel** : pcotnd01@lespep01.org **Adresse sécurisée MonSisra** pour l'envoi des dossiers d'adressage :

PEP01 (pcotnd01@aura.mssante.fr)
Sur internet: https://www.lespep01.org/
Médecin coordinateur: Dr Sylvie BONNAL
Tél. 04 50 42 10 92 - sylvie.bonnal@lespep01.org

> Pour en savoir plus...

- Pour les professionnels de la petite enfance : http://www.tndtest.com/ Ce site est un outil d'aide au repérage des écarts individuels de développement, destinés aux médecins de 1^{er} recours.
- Pour le grand public, la campagne « Agir tôt » de l'ANECAMSP : https://agir-tot.fr/

Mesures de Protection Juridique

Une personne qui atteint la majorité est considérée juridiquement comme une personne en capacité d'exercer tous les actes de la vie civile. Madame Maëla NEGARET

Cependant, lorsque cette personne se retrouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles, une mesure de protection juridique peut être mise en place : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale.

> SAUVEGARDE DE JUSTICE

La sauvegarde de justice est une mesure de protection temporaire, qui permet de traiter une situation en urgence lorsqu'une personne majeure risque des actes contraires à ses intérêts, notamment en ce qui concerne son patrimoine, en raison d'une altération de ses facultés mentales ou physiques. La personne sous sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits.

- → Il existe deux formes de sauvegarde de justice :
- La mise sous sauvegarde médicale, qui résulte d'une déclaration faite au procureur de la République soit par le médecin de la personne à protéger, soit par le médecin de l'établissement de santé où elle se trouve;
- La mise sous sauvegarde par voie judiciaire, qui est demandée par le juge des tutelles, en particulier s'il est saisi d'une demande de mise sous tutelle ou curatelle.
- → La mesure de sauvegarde de justice concerne les personnes majeures souffrant : d'une altération de leurs facultés mentales par une maladie / ou d'une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge / ou d'une altération de leurs facultés physiques et/ou psychiques empêchant l'expression de leur volonté.

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- Formulaire de demande cerfa n°15891*03 rempli
- Copie intégrale de l'acte de naissance de la personne à protéger, de moins de 3 mois
- Copie (recto-verso) de la pièce d'identité de la personne à protéger
- Copie (recto-verso) de la pièce d'identité du demandeur
- Certificat médical circonstancié
- La demande contient également, lorsqu'elles sont connues et utiles, les

informations suivantes, en précisant comment elles ont été recueillies : Composition de la famille, ses conditions de vie et son environnement social / Consistance de son patrimoine, les ressources, prestations mobilisables, les charges et dettes / Autonomie de la personne.

La sauvegarde de justice ne peut pas dépasser 1 an, renouvelable une fois par le juge des contentieux de la protection. La durée totale ne peut donc pas dépasser 2 ans.

> CURATELLE

La curatelle, plus souple que la tutelle, concerne les personnes qui restent autonomes mais qui ont besoin d'être assistées dans certains actes de la vie civile. Le degré de protection de la curatelle peut être plus ou moins important afin de répondre aux besoins de la personne protégée (curatelle simple ou renforcée).

> TUTELLE

La tutelle concerne les personnes qui ne sont plus en mesure d'effectuer les actes de la vie civile et de veiller sur leurs propres intérêts. Le juge des tutelles désigne alors un tuteur qui représentera la personne protégée et prendra en charge certains actes précis, définis par la loi.

- → Une mise sous tutelle ou curatelle peut être demandée par :
 - la personne elle-même ;
 - les membres de sa famille ;
 - un proche ou un allié (psychologues, travailleurs sociaux, etc.);
 - ou le procureur de la République.

Dans le cadre de la tutelle comme dans celui de la curatelle, la mission du tuteur ou du curateur désigné revêt deux aspects (ou l'un des deux seulement, au choix du juge) : protéger les biens (leur inventaire doit être transmis au juge) et prendre soin de la personne.

La loi impose au tuteur ou curateur de maintenir la personne affaiblie informée sur sa situation personnelle et sur l'utilité,

le degré d'urgence et les effets des actes envisagés, ainsi que sur les conséquences d'un refus de sa part.

> HABILITATION FAMILIALE

L'habilitation familiale est un dispositif récent de protection de la personne, plus souple que les mesures traditionnelles de protection judiciaire. Cette mesure permet à un proche d'une personne à protéger de saisir le juge des tutelles pour être autorisé à représenter la personne ou passer certains actes en son nom sans recourir aux mesures de protection judiciaire classiques. L'habilitation familiale peut être générale ou limitée à un ou plusieurs actes. Les actes peuvent porter sur les biens (biens mobiliers, immobiliers, revenus...) et/ou sur la personne protégée (santé, lieu de vie...).

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Une personne peut anticiper sa perte d'autonomie en rédigeant un mandat de protection future. Ce dispositif permet à un individu de choisir à l'avance la personne qui sera chargée de la protection de ses intérêts lorsqu'il n'en aura plus la faculté. Le mandat de protection future peut être conclu par acte notarié ou par acte sous seing privé.

→ DANS L'AIN

- Pour **obtenir de l'information** bénéficier d'actions de sensibilisation : Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de l'Ain, présidé par le Président du Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse: https://cdad-ain.fr/
- Pour connaitre la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, pouvant être désignés par le juge des tutelles : L'arrêté préfectoral du 20 mai 2019 : http://www.ain.gouv.fr/ mandataires-judiciaires-delegues-auxprestations-a1098.html
- Pour aller plus loin : Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Auvergne-Rhône-Alpes 2017 /2021 : http://www.ain.gouv. fr/schema-regional-des-mandatairesjudiciaires-a-la-a1099.html
- Pour en savoir plus : Code civil : articles 414 à 515 / Code de procédure civile : articles 1248 à 1253-1 / Circulaire du 9 février 2009 relative à la réforme du droit de la protection juridique des mineurs et majeurs



Pilote MAIA Maëla NEGARET

Tél. 06.80.00.10.07 Mail: maela.negaret@agbo-01.fr

MAIA 01 Est - 10 rue de l'Orme - 01100 Oyonnax



À propos de Trésorerie...

Le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins (CDOM-01) a un budget fait de recettes obtenues par les cotisations, et de charges de gestion annuelles.

Les charges, classées par ordre d'importance décroissante, sont les suivantes :

- les salaires des deux secrétaires administratives à temps plein
- les indemnités des élus (devenues obligatoires depuis cette année pour le Président, la Secrétaire Générale, le Trésorier). Les autres conseillers élus reçoivent des indemnités forfaitaires pour les missions ponctuelles : réunion avec les organismes sociaux, conciliations, entretien d'inscription, saisies de dossiers...
- les charges sociales et cotisations patronales
- les frais de déplacement des conseillers: le département est étendu, le Président et le Trésorier n'habitent pas à Bourg-en-Bresse, un conseiller vient du Pays de Gex
- les dotations aux amortissements consécutives à l'emprunt pour l'agrandissement et l'aménagement des locaux
- les frais d'envois postaux, les fournitures (papier, encre d'imprimante...)
- les frais d'impression du bulletin semestriel

Le budget complet peut être consulté au siège : 11 rue des Dîmes, à Bourg en Bresse. Ce budget est très contrôlé par les services comptables du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM). Un commissaire aux comptes visite les départements à tour de rôle pour vérification des comptes.



Jacques BARADEL

Jusqu'à maintenant, le CDOM de l'Ain encaissait les cotisations, puis reversait une quote-part au Conseil National (CNOM) et au Conseil Régional (CROM).

Suite aux directives de la Cour des Comptes, les cotisations, à partir de 2021, seront encaissées directement par le Conseil National.

Pour les chèques, un compte dédié a été créé par le CDOM et les sommes perçues seront reversées au Conseil National tous les mois.

Le CNOM versera en trois fois, à chaque département, une dotation selon le budget prévisionnel (approuvé tous les ans en réunion plénière du CDOM de l'Ain) : un quart de la somme au 15 janvier, la moitié au 15 avril, un quart au 15 septembre.

Je reste à la disposition de tous pour donner les comptes, les postes de dépenses et des explications.



Robert

Déontologie : « Se garder de toute attitude publicitaire »

L'article R 4127-13 du Code de la Santé Publique (CSP) mentionne que le médecin « doit se garder de toute attitude publicitaire, soit personnelle, soit en faveur des organismes où il exerce ou auxquels il prête son concours... »,

L'article R 4127-19 du même CSP, par son titre « *interdiction de la publicité* », est évocateur par lui-même,

L'article R 4127-20 du CSP rappelle également que « le médecin doit veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations. Il ne doit pas tolérer que les organismes, publics ou privés, où il exerce ou auxquels il prête son concours utilisent à des fins publicitaires son nom ou son activité professionnelle ».



Les courriers reçus, les appels téléphoniques de confrères traduisent l'irritation, parfois leur colère, générées par la lecture de certains articles concernant des médecins, articles illustrés par des photos dont on ne peut pas nier la qualité, mais dont on doit surtout regretter leur présence.

Des confrères, voire le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins pourraient entamer une procédure.

Le « bouche à oreille », l'écoute, la prise en charge des patients sont et seront toujours les meilleurs critères de la qualité de la pratique médicale d'un médecin !!!

Déontologie : sur les certificats, cent fois remettons notre ouvrage !



Les Conseils Départementaux Ordinaux du Nord et de la Loire, les conseils sur le site du CNOM, abordent la rédaction des certificats médicaux.

Nous vous proposons de partager ces « commandements » dictés par la sagesse et l'expérience.

Les « 14 COMMANDEMENTS » pour la délivrance d'un certificat médical

- Sans interrogatoire ni examen clinique préalables, tu ne délivreras
- Toujours la date du jour, tu respecteras (même si les faits sont antérieurs)
- Toujours ta signature (et éventuellement ton tampon), tu apposeras
- Un tiers, jamais tu ne mentionneras
- De la motivation du demandeur, tu t'enquerras
- Au support de tes écrits, tu veilleras (papier à en-tête)
- ∼ De l'immixtion, tu t'interdiras

- Seuls les faits personnellement constatés, tu décriras : de l'interprétatif, tu te protégeras
- Si elles s'avéraient utiles, tu évoqueras les doléances du patient avec prudence, au conditionnel et entre guillemets
- En mains propres, tu le remettras
- De l'intérêt du patient, tu te préoccuperas
- Obligé ou contraint, jamais tu ne seras
- Une copie, tu conserveras
- Si tu doutes, de ton Conseil Départemental tu te rapprocheras

Activité annuelle du Conseil départemental

(de janvier à décembre 2020)

Le **Bureau** se réunit le premier mardi du mois.

Le Conseil tient une séance le troisième mardi de chaque mois.

Les **membres des Commissions** se réunissent chaque fois que nécessaire. Ils effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour l'année 2020 :

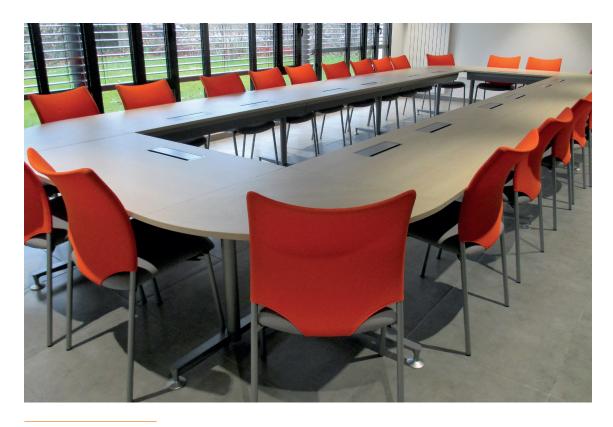
- 138 projets ou contrats ont été étudiés
- 1033 contrats de remplacement
- 66 saisies de dossiers médicaux
- 88 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 21 plaintes reçues
- 17 réunions de conciliation
- 71 doléances traitées
- 65 invitations à des colloques, réunions, commissions...
- 10 études de dossiers de lieux multiples d'exercice

Le confinement et la limitation des déplacements rendus nécessaires par l'épidémie de COVID 19 a nécessité de modifier le fonctionnement du Conseil.

Des visioconférences entre le Conseil national et les Conseils départementaux ont été établies deux fois par mois. L'ARS Auvergne Rhône Alpes a organisé des visioconférences hebdomadaires d'information et de discussion.

La communication entre conseillers départementaux s'est faite, chaque fois que nécessaire, par télétransmissions.

Au début de l'épidémie, la distribution des masques aux praticiens a été effectuée par le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins.



Un peu d'histoire



Docteur Bernard BOCOUET

Emile Littré et Denis Papin étaient aussi médecins.

La ville de Bourg en Bresse compte 24 voies ou espaces publics portant des noms de médecins. Parmi ceux-ci, certains furent célèbres pour une autre raison que leurs connaissances médicales.

Émile Littré (XIX^e s.) lexicographe, philosophe, homme politique, est connu pour **son célèbre dictionnaire** de la langue Française : le Littré.

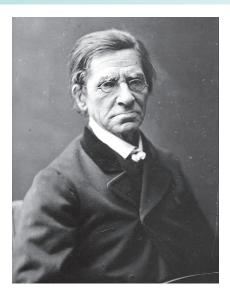
Denis Papin (XVII^e s.) physicien, mathématicien, inventeur, est connu pour la mise au point de **la machine à vapeur** et de l'autocuiseur.

Les édiles municipaux Burgiens ont honoré leur mémoire en donnant leur nom à une rue.

Rue Littré



La rue Littré, située dans le secteur Sud du centre de Bourg, relie le boulevard de Brou à la rue de la République, qu'elle traverse pour aboutir à l'impasse du même nom. Autrefois, elles étaient dénommée impasse de la vieille Porcherie et impasse de la Queue noire, puis rue et cul-de-sac Saint Dominique.



Maximilien Paul **Émile Littré** naquit à Paris, 21, rue des Grands Augustins le 1^{er} février 1801. Il termina ses études en 1819 au Lycée Louis le Grand, où il avait pour amis Louis Hachette et Eugène Burnouf (qui lui donnait des leçons de sanskrit). Il était passionné par les langues anciennes (latin, grec).

Il se perfectionna en anglais, allemand, italien, qu'il écrivait couramment.

En 1822, il s'inscrivit à la Faculté de Médecine où il suivit un brillant cursus. Il réussit l'Externat, puis l'Internat des Hôpitaux de Paris. Il collabora avec Jean-Baptiste Bouillaud et Gabriel Andral au « Journal hebdomadaire de Médecine ». À la mort de son père en 1827, qui laissait sa mère et son frère Barthélémy sans ressources, il n'envisagea pas l'ouverture d'un cabinet médical et ne soutint pas sa thèse de Doctorat. Il donnait des cours de latin et grec pour subvenir aux besoins familiaux.

En 1831, Armand Carrel, rédacteur en chef du *National* lui confia la lecture des journaux anglais et allemands afin qu'il en tire des extraits intéressants (précurseur des revues de presse!) et cela entraîna une collaboration régulière.

Il s'intéressait toujours à la médecine. Il reprit des études en suivant les conférences de Pierre-François Reyer à l'Hôpital de

la Charité (détruit en 1935 pour faire place à la nouvelle Faculté de Médecine). Le libraire Jean-Baptiste Baillière lui confia la traduction des œuvres d'Hippocrate. La parution du premier volume eut un tel succès qu'il lui valut son élection à l'Académie des inscriptions et belles lettres le 22 février 1839. Les œuvres complètes d'Hippocrate furent publiées en dix volumes de 1839 à 1861. En 1831, il avait fondé deux revues médicales. À partir de 1836 il contribua à la Revue des deux mondes.

Séduit par les idées d'Auguste Comte, il devint son disciple et son ami, admirant son approche des travaux scientifiques et sa méthodologie. Il a été un des artisans en France du positivisme, qu'il appliqua à la linguistique, mais il s'opposait au mysticisme que comportait le système, qu'il résuma sous le titre Analyse raisonnée des cours de philosophie positive. En 1863, il rédigea Auguste Comte et la philosophie positive. En 1867 il fonda La Revue de Philosophie positive, puis publia en 1873 La science au point de vue philosophique.

En 1862 il avait écrit une Histoire de la langue française. Le Dictionnaire de la Langue Française en 4 volumes édité de 1863 à 1872 avec un supplément en 1878, est son œuvre majeure. Elle le rendit célèbre. Ce dictionnaire fut le plus complet qui ait été publié sur notre langue et son histoire : Le Littré. Alors que le Dictionnaire de l'Académie Française ne s'occupait que du sens principal des mots dans la langue moderne, Émile Littré complétait le sens figuré, donnait la forme usuelle, la forme ancienne et le néologisme pour chaque mot. Il faisait un choix de citations, d'observations, il appliquait à l'étude de la langue un système philosophique où l'étude des sciences naturelles se trouvait transposé dans la science des mots. Il donnait au vieux français une place importante, aidant à la compréhension de l'évolution de la langue moderne, en constante évolution.

Le 30 février 1871, après un premier échec, son élection à l'Académie Française, sur le fauteuil 17 d'Abel-François Villemain, entraîna le départ de Monseigneur Félix Dupanloup, farouchement opposé à sa candidature. Émile Littré avait traduit (en 1839-40) La vie de Jésus, publiée en 1835 par David Strauss (1808-1874) historien et philosophe allemand. Celui-ci avait entrepris une critique historique des Évangiles, mettant en lumière ce qu'il y a de mythique dans la personne de Jésus.

En 1848, il refusa la Légion d'honneur. Pendant le Second Empire, il se consacra uniquement à la littérature, aux sciences et à la médecine. En collaboration avec Charles Robin, originaire de Jasseron (1821-1885) il travailla au Dictionnaire de Médecine, de Chirurgie, de Pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire, ouvrage original et personnel publié en 1855, qui eut un vif succès, plusieurs fois réédité (12° édition en 1865).

Sur le plan politique, il devint membre du Conseil Municipal de Paris. En 1871, il fut élu Député de la Seine, puis Sénateur inamovible en 1875. Il siégeait avec la gauche modérée. S'il avait de grands talents d'écrivain, il était mauvais orateur et s'exprimait peu à la tribune.

Le 8 juillet 1875, en grande solennité, il fut reçu au Grand Orient de France (loge « La clémente amitié ») en même temps que l'homme politique Jules Ferry (1832-1893) et l'anthropologue belge Honoré Chavée (1815-1877).

Emile Littré décéda à son domicile au 44 rue d'Assas, le 2 juin 1881 à l'âge de 80 ans. Sa femme Aglaé-Pauline (épousée en 1835) et sa fille Sophie, très pratiquantes, affirmèrent que, ayant abandonné son agnosticisme positiviste, il s'était converti au catholicisme. En effet peu de temps avant sa mort, il fut baptisé par son épouse en présence de sa fille et de la religieuse garde-malade. Cela entraîna polémiques et controverses. Il eut droit à des funérailles religieuses avant d'être inhumé au cimetière du Montparnasse.



De nombreuses villes ont donné son nom à un lieu public. Par décision du 9 mai 1887, les édiles de Bourg appelèrent rue Littré, la rue Saint-Dominique.

À Avranches, le Lycée polyvalent Émile Littré fut ainsi nommé en souvenir de ses origines paternelles.

Rue Denis Papin



La rue Denis Papin, située au Nord-Ouest de Bourg, dans le quartier de la Citadelle, part de la rue Parmentier pour aboutir rue des Genêts. Elle longe la voie ferrée en direction de Strasbourg. Ce chemin de 304 mètres reçut sa dénomination le 16 avril 1962.



Denis Papin naquit à Chitenay près de Blois le 2 août 1647, d'une famille de notables, comprenant dix enfants.

Il fit ses études à l'École des Jésuites de Blois, avant d'apprendre la médecine à la Faculté d'Angers, où il soutint sa thèse de Doctorat en 1669 à l'âge de 22 ans. Il ouvrit un cabinet à Paris mais, très intéressé par les travaux scientifiques, il ne pratiqua que très peu l'art médical.

Passionné de physique, il est connu pour avoir découvert la force élastique de la vapeur d'eau, considéré comme le « père de l'autocuiseur ». Il passa sa vie à inventer et perfectionner diverses machines utilisant cette propriété. En 1671, il travailla à Paris comme assistant de Christian Huygens (1629-1695), physicien, astronome, mathématicien, originaire de La Haye en Hollande, qui dirigeait alors l'Académie des Sciences au Louvre. Il logea dans ses appartements, près de la Bibliothèque du Roi au Louvre.

En 1673, Huygens et Papin mettent en évidence le principe du moteur à combustion et explosion. À la même période, à l'Académie Royale des sciences, il fait la connaissance de Gottfried Liebniz (1676-1716) qui devient son ami et avec qui il pratiquera des expériences sur le vide.

En 1675, il partit en Angleterre. Calviniste, il pressentait la révocation de l'Édit de Nantes, signé par Louis XIV le 17 octobre 1685: près de 200 000 protestants français émigrèrent dans les pays anglo-saxons emportant avec eux leurs biens, leurs savoirs et leurs compétences. Recommandé par Huygens, il fut l'assistant de Robert Boyle (1627-1691) physicien et chimiste irlandais avec qui il travailla sur les propriétés de l'air et des gaz, en particulier sur la pompe à air. Papin construisit une nouvelle machine à faire le vide puis un fusil à air comprimé.

En 1676, ayant découvert la force élastique de la vapeur, il mit au point sa « marmite » pour laquelle il inventa la soupape de sûreté, pour cuire les aliments ; ce « digesteur » fut l'ancêtre de l'autocuiseur. Savant expatrié, il fit cependant paraître à Paris en 1682 son mémoire sous le titre : La manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais ; avec une description de la machine dont il faut se servir pour cet effet. Peu porté sur le commerce il n'en tira pas de revenus suffisants.

Il avait été nommé le 31 décembre 1680 à la Société Royale de Londres. En 1682, à l'invitation du diplomate Sarroti il alla à Venise pour participer à la fondation d'une Académie des sciences, mais sans succès. En 1684, il retourna en Angleterre.

En 1688 il se rendit en Allemagne à Marbourg, (la plus ancienne Université protestante fondée en 1527) pour occuper la chaire de professeur de mathématiques, mais il ne parvint pas à intéresser les élèves. Il continuait ses recherches. En 1690, il réalisa le premier cylindre piston, à l'origine du principe d'une machine à vapeur.

Vers 1695, Denis Papin devenu le médecin personnel du Landgrave de Hesse quitta Marbourg pour le château de Cassel.

En 1704, il réalisa un bateau à quatre roues à aubes, mais dont il ne réussit jamais à faire fonctionner les moteurs à la vapeur d'eau. En 1707, il fut admis à l'Académie de Berlin. Mais il avait beaucoup de détracteurs. Lors d'une expérience, l'explosion d'un canon fit plusieurs victimes, ce qui accentua la défiance à son égard, il dut alors repartir à Londres.

Après le décès de son protecteur Robert Boyle en 1691, il fut délaissé et oublié. Isaac Newton (1642-1727) dédaigna ses découvertes technologiques. Papin vécut ses dernières années dans la misère. La date de sa mort à Londres n'est pas connue avec exactitude. Un registre des mariages et sépultures de 1695 à 1714, conservé aux Archives métropolitaines, fait état d'un certain Denys Papin, inhumé le 26 août 1713, dans le cimetière de l'église St Bride, sans autres précisions.

Ce n'est qu'après son décès que l'intérêt de ses travaux a été reconnu. Parmi ses nombreuses découvertes il faut encore citer la mise au point d'un sous-marin appelé l'urinator, la machine à élever l'eau par la force du feu, la machine à vapeur à piston. C'est au siècle suivant que ses découvertes ont été développées et exploitées lors de la révolution industrielle.

De nombreux lieux publics portent son nom. À Blois, l'escalier Denis Papin surmonté de sa statue est célèbre. En 1840, la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs a frappé une médaille à son effigie. Sa statue se trouve dans la cour du Conservatoire national des arts et métiers de Paris. Les Lycées professionnels de Romorantin-Lantenay (Loir-et-Cher) et de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ont été appelés Denis Papin.

À Lille, l'ancien Palais de la Bourse, remarquable pour son célèbre beffroi de 70 mètres, sa cour intérieure où se trouvent des bouquinistes, et par sa galerie à arcades, la galerie des arts et des sciences, où l'on découvre les bustes de personnages célèbres dont Denis Papin.

En dessous de son buste se trouve une plaque gravée du texte suivant :



Denis Papin (1647-1714)

A immortalisé son nom par ses observations et ses travaux sur la force d'expansion de la vapeur d'eau qu'il fut le premier à appliquer.

Ce célèbre physicien possédant toutes les qualités connues à son époque, tour à tour médecin, mécanicien, mathématicien, doit être considéré comme un homme des plus remarquables des temps modernes.

Les conséquences de sa découverte lui assurent les plus justes titre à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité.

Sources et pour en savoir plus

Répertoire des rues 2013. Ville de Bourg. Christian Brazier. Bureau du plan. Urbanisme. Direction aménagement et cadre de vie.

Documents concernant la dénomination des rues et édifices. Service des Archives Municipales de Bourg.

Histoire de la médecine. Bruno Hallioua. Ed Masson, Abrégés. 2001. 242 p.

Bourg de A à Z. Maurice Brocard. Ed. de la Tour Gile (Péronnas). 2000. 703 p.

Chronique de l'humanité. Larousse. Ed. Jacques Legrand. 1986. 1279 p. (Littré p. 924, Papin p. 631).

Dictionnaire Encyclopédique Quillet. Librairie Aristide Quillet 1937-1971.

Littré, l'humaniste et les mots. Alain Rey. Ed. Gallimard. 2008.

Denis Papin illustre savant blaisois. Grandes figures du Val de Loire. Charles-Armand Klein. Ed. CLD. 2000. 153 p. Wikipedia Encyclopédie. Biographies.

Nécrologie

Docteur Nagib Bellan

(05.11.1946 - 24.10.2019)

Nous avons appris, fortuitement, le décès de notre confrère, le Docteur Nagib Bellan, domicilié dans le département du Gard, toujours inscrit dans l'Ain, dernier département où son activité médicale s'est exercée.

Né au Liban, notre confrère a suivi les cours de la Faculté de Médecine de Montpellier où il a soutenu sa thèse le 27 avril 1983, en vue du diplôme d'université de Docteur en Médecine délivré par l'Université de Montpellier; transformé en diplôme d'état par décision ministérielle en mars 1986.

Le Docteur Bellan a exercé la chirurgie orthopédique dans les départements du Gard, du Vaucluse, de la Haute-Saône, avant de se fixer au sein d'un Service de Médecine Physique et de Réadaptation sur le plateau d'Hauteville en 2006, où il demeura jusqu'en 2011, avant de retrouver le soleil du midi de la France, région d'où est originaire son épouse, que j'ai jointe par téléphone, exprimant au nom des médecins de l'Ain toute notre sympathie.

Dr Robert Lacombe

Docteur Jean-Baptiste Cognet

(05.12.1939 - 02.12.2019)

Nous venons d'apprendre par son épouse le décès de notre confrère.

Jean-Baptiste Cognet né le 5 décembre 1939, dans la Loire, à Villars, fit ses études de médecine à la Faculté de Lyon. Le 27 juin 1974, il soutint avec succès sa thèse de Doctorat sur la maladie de Horton.

Externe des Hôpitaux de Lyon, il réussit le concours des Hôpitaux périphériques de Bourgogne : il fit son internat à Mâcon de 1968 à 1973.

Le 15 octobre 1979, il fut qualifié spécialiste en Anesthésie-Réanimation. Il exerça dans sa spécialité à l'Hôpital Saint Luc de Lyon, puis à partir de juillet 2002 à l'Hôpital « Docteur Récamier » de Belley, jusqu'au 31 décembre 2009.

Ayant acquis une solide formation juridique, il fut nommé expert près la Cour d'Appel de Lyon en juillet 1991.

Il était inscrit au Tableau de l'Ain de l'Ordre des Médecins depuis 2002. Il demeurait à Champagne-au-Mont-d'Or, pour profiter de sa retraite, prise à l'âge de 70 ans. Il est décédé le 2 décembre 2019.

Les membres du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, honorent la mémoire de leur confrère.

Ils adressent leur sympathie à son épouse, ses enfants, sa famille, et compatissent à leur peine.

Dr Bernard Bocquet

Docteur Christiane Berg

(15.08.1937 - 17.12.2019)

Nous avons appris le décès de Madame le Docteur Christiane Berg, inscrite au Tableau de l'Ain de l'Ordre des Médecins depuis 1998 sous la rubrique de « retraitée ».

Née à Fontainebleau le 15 août 1937, Christiane Berg suivit ses études à la Faculté de Médecine de Dijon. Elle soutint sa thèse de Doctorat le 23 mai 1969 sur l'endocardite brucellienne. Elle obtint la qualification de spécialiste en anesthésieréanimation le 15 décembre 1972.

Elle suivit une carrière hospitalière dans sa spécialité à l'Hôpital de Beaune, puis en 1976 à l'Hôpital de Trouville-sur-Mer, et à partir de 1978 au Centre Hospitalier de Langres. En 1993, elle renonça à sa spécialité pour être qualifiée en médecine générale. Titulaire de la capacité de gérontologie, elle exerça dans le service de médecine polyvalente et gériatrique de l'Hôpital de Die dans la Drôme jusqu'en 1997.

Elle vint prendre sa retraite dans notre département, à Belley, en 1998. Son décès est survenu le 17 décembre 2019.

Les membres du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins s'associent à la peine de ses proches et les assurent de leur compassion.

Dr Bernard Bocquet

Docteur Bernard Desdet

(08.10.1953 - 02.08.2020)

Nous étions en montagne, en famille, lorsque j'ai appris le décès de Bernard Desdet.

Un accident de la route... La stupeur... Le vide... presque 30 années de confraternité sincère, effacée d'un trait.

Bernard était issu de la faculté de Grenoble et nous fûmes tous les deux, internes du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, formidable filière de formation des médecins généralistes, grâce aux hôpitaux périphériques des villes de Faculté. Sous le parrainage du Président Maurice Saint-Cyr, je m'installais à Polliat en 1979.

Bernard pris la succession du Docteur Berard en 1983.

Après quelques années d'exercice solitaire, ce fut une évidence qu'il faille nous associer, pour répondre à la charge de travail, et fonder la base du maintien d'une activité médicale dans notre village. Cela ne fut pas simple, nous pris beaucoup de temps et d'énergie, et créa un lien fort entre nous. Avec le soutien de la municipalité de l'époque, l'ancien presbytère est transformé et nous ouvrons nos cabinets début 2005.

Cette même année, il devint capacitaire en gérontologie, puis en 2009 médecin coordonnateur en EHPAD.

En 2009, notre équipe s'agrandit, avec la venue de Marie Agnès Bernabeu-Brulé. Nous étions très soudés. Nous pouvions échanger facilement. J'aimais l'humour et le coté pince sans rire de Bernard, ses connaissances en art, le lundi matin, le récit de ses découvertes et son vagabondage dans les expos ou ses braderies.

Il mit fin à son activité libérale en septembre 2018, laissant d'emblée à son successeur le Docteur Fey, une activité importante.

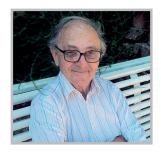
Bernard restera dans l'esprit de nombreux patients comme « leur médecin de famille ».

Désormais, tu habites nos souvenirs, comme quelqu'un de bien, et j'ai des pensées chaleureuses pour ta famille.

Dr Michel Beynel

Docteur Hervé Chapuis

(16.11.1927 - 25.08.2020)



Notre confrère, le Docteur Hervé Chapuis, est décédé le 25 août 2020 à l'âge de 93 ans.

Né le 7 juillet 1927 à Pressy-sous-Dondin (Saône-et-Loire), il débute ses études de médecine à Lyon, et en 1952, il est reçu au concours de l'Internat des Hôpitaux de Lyon.

Il part au service militaire au cours du 1^{er} trimestre 1952, d'abord au Val-de Grâce durant 3 mois, puis à l'Hôpital Desgenettes à Lyon. Il sera Lieutenant de Réserve du service de santé. Assistant

Chef de service des Hôpitaux de Lyon en chirurgie générale, il passe sa thèse le 20 février 1958 et sera qualifié spécialiste en chirurgie générale.

Il s'inscrit au tableau de l'Ain de l'Ordre des médecins le 16 mars 1958 pour exercer la chirurgie générale, viscérale et vasculaire à la clinique Vernaud avec le Dr Blanchet, chirurgien orthopédiste.

En 1960, tout en continuant l'activité à la clinique Vernaud, il assure une activité chirurgicale à temps partiel à l'Hôpital de Bourg à l'Hôtel-Dieu puis à Fleyriat.

Avec le Dr Blanchet, ils ont assuré tous les deux 24H/24 et 7J/7 la totalité de la chirurgie de la Clinique Vernaud pendant de nombreuses années avec des gardes à tour de rôle et à l'hôpital de Bourg avec le Dr Bonnet.

En 1988, il exercera à la clinique Convert, suite à la fusion des cliniques Vernaud et Convert parallèlement à son activité à l'hôpital Fleyriat

Il prend sa retraite libérale le 1^{er} janvier 1993 et poursuivra son activité au Centre Hospitalier de Fleyriat de Bourg-en-Bresse pour arrêter définitivement toute activité le 7 juillet 1993.

Hervé Chapuis restera une figure marquante de la chirurgie bressanne non seulement par ses qualités de chirurgien mais par ses qualités humaines. Ses patients lui étaient fidèles et appréciaient son écoute, son humour et son contact facile et rassurant.

Le Président et les membres du conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins adressent à Madame Andrée Chapuis son épouse, à ses enfants Dominique, Marie-Laure, Frédéric, et à leur proches leurs sincères condoléances et les assurent de leur compassion.

Dr Andrée Parrenin



Docteur Michel Jeandot

(10.05.1938 - 21.10.2020)



La communauté médicale de Bourg a appris avec tristesse le décès de son confrère.

Michel Jeandot, né le 10 mai 1938 à Chaumergy dans le Jura, fit ses études secondaires à Lons le Saunier, puis, après le P.C.B., s'inscrivit à la Faculté de Médecine de Lyon. Ayant réussi le concours d'Internat des Hôpitaux Périphériques, il fut interne dans les différents services de médecine et chirurgie de l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse, de janvier 1963 à janvier 1966. Il soutint sa Thèse de Doctorat le 13 janvier 1965 sur les primo-infections tuberculeuses traitées au Centre Romans-Ferrari.

Le 30 janvier 1966, il fut inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain. Il ouvrit un cabinet de médecine générale avenue Maginot. En novembre 1973 il s'associa avec le Docteur Michel Aoun. Il continua à exercer jusqu'au 30 juin 1997. Il était Attaché dans le service de Pneumologie du Docteur Robert Dumont. Il assurait des vacations à la Commission des permis de conduire à la Préfecture. C'était un praticien dévoué, apprécié des malades, de leurs familles. S'associant aux tours de garde, acceptant de prendre en charge les patients de ses confrères pendant leurs absences, il participait à la bonne entente confraternelle des médecins burgiens dans leur souci d'assurer la continuité des soins.

Vrai Franc-Comtois, discret et modeste, il ne prenait la parole que si nécessaire, avec concision, trouvant toujours les mots justes, ajoutant parfois une note d'humour.

Avec sa haute stature rassurante, son goût de l'effort, il pratiquait cyclisme et alpinisme avec ses copains, dans un esprit d'entraide, de bienveillance, de camaraderie.

Michel nous a quittés le 21 octobre 2020, nous laissant dans le désarroi. Nous ne l'oublierons pas.

Le Président et les membres du Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain tiennent à honorer la mémoire de leur confrère. Ils prennent part à la peine de sa famille, de ses proches, de ses amis.

Dr Bernard Bocquet

Hommage à Michel Jeandot

Michel Jeandot... Un bon copain de 50 ans, un confrère pendant les 30 ans où nous avons exercé cette « médecine dite générale ».

Malgré un premier abord apparemment sévère, Michel était un « pince sans rire », un rassembleur. Il aimait organiser des sorties vélo, orientées vers son Jura natal qu'il adorait, autant que le Comté et le Savagnin, mais aussi des randos ski de fond sur le plateau du Retord, de préférence le dimanche matin à 7 heures, par moins 20°C (c'était plus viril !... nous avons souvent « entendu les abeilles » sous les lignes haute tension que nous longions).

L'été c'étaient les randos montagne, glaciers, refuges qui nous ont emmenés jusqu'au Pérou!

Toujours en tête, sachant qu'il se contentait de faire un pas quand nous en faisions deux, compte tenu de son gabarit, il fustigeait « son groupe de pingouins » comme il aimait nous appeler... et nous chantions Étoile des neiges, un grand classique! Il y eut aussi les voyages à l'étranger préparés par Jacqueline: l'AVENTURE...

Merci « GRAND » pour toutes ces tranches de vie partagées dans la souffrance (parfois) et la rigolade (toujours).

Dr Philippe Subert

Docteur Michel Aoun

(03.05, 1939 - 23, 10.2020)



Le destin nous fait parfois des clins d'œil : Michel Aoun est décédé le jour même des funérailles de son ami et associé, Michel Jeandot.

Arrivé du Liban, il fait ses études de médecine à Lyon puis

intègre l'Internat de Bourg en Bresse où il reste quatre ans.

Sa gentillesse, sa disponibilité et son humeur égale font alors l'unanimité chez tous ses collègues.

C'est pendant cette période qu'il rencontre Marie-Paule, infirmière, qui deviendra son épouse, ils auront ensemble trois enfants.

En 1973, il s'installe comme médecin généraliste à Bourg en Bresse, où son sens de l'écoute, son dévouement et sa simplicité furent vite appréciés de ses patients et de son associé. Michel était particulièrement courageux : je l'ai vu assurer une garde de ville incluant deux nuits (autre époque !) alors qu'il avait 40° de température. « Avec deux comprimés d'aspirine, trois fois par jour, ça va aller » me disait-il!

Il était très sceptique quant à l'efficacité des médicaments. « À part les antibiotiques, les hypotenseurs et les anti-diabétiques, le reste ne sert à rien » répétait-il souvent.

Il n'avait peut-être pas tout à fait tort...

Michel a pris sa retraite à 59 ans, parce qu'il redoutait de travailler avec l'informatique... mais quinze jours après il s'achetait un ordinateur. Il devient très vite un expert d'internet et réalisa des prouesses en photographie, une de ses passions.

Michel est décédé chez lui, entouré de l'amour des siens.

J'adresse toute mon amitié à Marie-Paule, ainsi qu'à Jean-Wissam, Pierre-Walid et Mélinda, ses enfants adorés.

Dr Jean-Paul Renand

Docteur Sonia Meyer

(30.04.1973 - 16.11.2020)



Nous avons appris par une de ses amies, également médecin psychiatre, le décès du Docteur Sonia Meyer, à l'âge de 47

Née aux Etats Unis, à Charlottesville, elle a suivi ses études mé-

dicales à Lyon, s'orientant vers la spécialité de psychiatrie, le DES étant obtenu en mars 2002. Le DESC de pédopsychiatrie étant validé rapidement par la suite.

Son activité professionnelle a été partagée entre le service public, intégrant le Centre Psychothérapique de l'Ain et une activité libérale à Ferney Voltaire. Lors d'un entretien en 2017, le Docteur Meyer nous avait fait part de son activité partagée entre la Suisse et la France, nous annonçant une maladie qu'elle a affrontée avec lucidité, beaucoup de courage, n'oubliant ni sa famille, ses deux filles et ses patients, évoquant toujours des projets pour faire évoluer son avenir professionnel.

La maladie ne lui a pas permis la réalisation de ses projets.

Nous avons exprimé à son conjoint, ses deux filles qui poursuivent leurs études, toute notre sympathie et le respect imposé par l'exemple donné face à la maladie du Docteur Sonia Meyer.

Dr Robert Lacombe

Annonces

Maison des Adolescents de l'Ain (MDA) Recherche un médecin coordinateur pédopsychiatre ou psychiatre (H/F)

Temps partiel (0,30 ETP max) en CDI

Contact : Agnès Nivot, cadre de direction MDA

12 Boulevard Victor Hugo - 01000 BOURG-EN-BRESSE 116 Cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Tél: 04.37.62.15.60 (standard) - 06.23.81.45.68 (portable) e-mail: agnes.nivot@maisondesados01.fr - site: www.maisondesados01.fr

Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ain-Rhône

35-37 rue du Plat, BP 2612, 69232 LYON Cedex 02

Recherche **médecin conseil** (sur Lyon ou Bourg-en-Bresse)

Contact:

Dr Denis Martin, Médecin Conseil Chef et coordonnateur régional Tél. 04.78.92.63.22 -06.76.17.39.74

e-mail : martin.denis@ain-rhone.msa.fr

Mairie d'IZERNORE (01580)

Place de la Résistance

Recherche **médecin généraliste**

Cabinet et logements disponibles Centre Hospitalier à 15 minutes

Contact:

e-mail : mairie@izernore.fr Tél. 04.74.76.96.76. Site : www.izernore.fr

Cabinet de Médecine Générale

01630 SAINT-GENIS-POUILLY

dans Maison de Santé Pluridisciplinaire

Cause déménagement, cession gratuite d'un cabinet tenu 25 ans avec patientèle importante

Contact:

Dr Pascal Kieny 110 Rue Germaine Tillion 01630 Saint-Genis-Pouilly

Tél. 04.50.42.13.33 e-mail : pascalkieny@wanadoo.fr

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET : www.conseil01.ordre.medecin.fr

Mouvements de tableau

(de juillet 2020 à décembre 2020)

INSCRIPTIONS

- Dr Ahmed ALMASSRI, sp. en CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- Dr Jean-Damien ANTOINE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, a intégré la SELARL des médecins urgentistes de la Clinique Convert, BOURG-EN-BRESSE
- ▶ Dr Jean-Christophe BARON, médecin retraité, résidant à PONT DE VAUX
- ➤ Dr Julie BOCQUET, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de MEXIMIEUX
- Dr Asmaa BOUREZG, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, collaboratrice libérale de la SELARL BRP, BOURG-EN-BRESSE
- Dr Sylvaine CHALUMEAU, sp. en GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE, Elle exerce à l'Hôpital Privé d'AMBÉRIEU
- Dr Monica HARAS, sp. en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION, exerce à la Clinique des Arbelles, BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Flore LAFOREST, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE,

- s'est installée à MONTMERLE-SUR-SAÔNE
- Dr Lucie LEBLOND, sp. en CHIRURGIE GÉNÉRALE, est associée de la SELARL BOVAMISI et exerce à l'Hôpital Privé d'AMBERIEU-EN-BUGEY
- Dr Christine LEMONNIER, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce au Centre de Pneumologie « Clair Soleil » à HAUTEVILLE-LOMPNES
- ➤ Dr Gabriela RUSU, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à la Clinique des Arbelles à BOURG-EN-BRESSE
- Dr Kenji SHIRAISHI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à OYONINAY
- ▶ Dr Joaquin ANGULO COTARELO, qualifié en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installé à OYONNAX
- **)** Dr Mourad CHIKH, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- ➤ Dr Ouarda LADJAL, sp. en GÉRIATRIE, exerce à l'Hôpital Nord-Ouest de TRÉVOUX
- Dr Hugues POPHILLAT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-FN-BRESSF

- ➤ Dr Olivier VINOT, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- Dr Rémi GIORGI, sp. en RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MÉDICALE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- Dr Virginie MEJEAN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installée à la Maison Médicale du Val Cottey à DAGNEUX
- → Dr Maha MOUNIER, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier du Pays de Gex, GEX
- Dr Mathieu VAN STEENBERGHE, sp. en CHIRURGIE GÉNÉRALE. Il réside à THOIRY et fait des remplacements
- Dr Sébastiane ANTUNES TINOCO, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE. Il réside à SAINT-MAURICE-DE-REMENS et a une activité de remplacement
- ➤ Dr Gérard DECOOPMAN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installé à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
- Dr Imtethal ELIAS, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce à la Clinique du Souffle « Le Pontet » à HAUTEVILLE-LOMPNES

- **>** Dr Bruce ESHAYA-CHAUVIN, médecin retraité sans activité professionnelle médicale
- > Dr Virginie FRAISIER, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de TRÉVOUX
- >Dr Aline MOUCHETTE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, médecin salarié de la Mutuelle Oxance à BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Violaine PORNON, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installée en association avec les Drs PARNEY et GAUBFY à PONT-DF-VAUX
- > Dr Marjorie AUBANEL, sp. en PNEUMOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- The property of the property o Romans Ferrari à MIRIBEL
- > Dr Clara DELACROIX, sp. en GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE, exerce au Centre Hospitalier de **BOURG-EN-BRESSE**
- > Dr Sébastien MEURISSE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-**FN-BRESSE**
- >Dr Laurence BERBINEAU, sp. en BIOLOGIE MEDICALE, exerce au Centre Hospitalier d'OYONNAX
- > Dr Daniel BERNARD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST et a une activité de remplacements
- > Dr Frédéric BOREL, sp. en CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE, associé de la SELARL J.E.B., exerce à la Clinique Convert, BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Sylvie BRAUD, médecin du travail, exerce à CULOZ au sein de l'entreprise CIAT
- ➤ Dr François CHERPIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à REYRIEUX et fait des remplacements
- ▶ Dr Nicolas DEVOS, qualifié en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de
- > Dr Joris GALLAND, sp. en MÉDECINE INTERNE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Marie GRAPPIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, associée de la SELARL « VG MEDICAL », exerce aux **FCHFTS**
- > Dr Adriano GUARNIERI, sp. en OPHTALMOLOGIE, collaborateur libéral de la SELARL EVIAN VISION, exerce sur le site de DIVONNE-LÈS-BAINS
- ➤ Dr Damien HEIDELBERG, sp. en RADIODIAGNOSTIC et IMAGERIE MÉDICALE, a intégré la SELARL LBVDA et exerce sur le site de la Clinique Convert, BOURG-**EN-BRESSE**
- > Dr Maryse LEMARCHAND, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'installera à ARTEMARE courant 2021
- > Dr Coralie OUILHON, sp. en OPHTALMOLOGIE, exerce au sein du Centre Ophtalmologique de la Côtière à MONTLUEL
- > Dr Clémence RIMLINGER, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à TRÉVOUX et fait des remplacements
- > Dr Marie SANSOT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier du Pays de Gex à GEX
- > Dr Naïma SEGHIR, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à la Clinique Korian Gleteins à JASSANS
- > Dr Marie THEVENOT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à BOURG-EN-BRESSE, a une activité de remplaçante
- > Dr Florence VALEZY, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, associée de la SELARL VG MEDICAL, s'est installée aux FCHFTS
- > Dr Radhia ZAMMIT CHATTI, sp. en GÉRIATRIE, exerce à l'EHPAD Les Jardins de Médicis à BELLEY
- > Dr Benjamin COENE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE
- > Dr Aminah EL BOUYOUSFI, sp. en CHIRURGIE GÉNÉRALE, associé de la SELARL BOVAMISI, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU-EN-BUGEY
- > Dr Amine RAHHO, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- > Dr Laura ASSAYAG, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de TREVOUX
- > Dr Cristina BONDICI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE,

- s'est installée à MONTLUEL
- > Dr Lucie PEREZ, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à ATTIGNAT et fait des remplacements
- > Dr Élise TORELLE, sp. en PÉDIATRIE, envisage une installation à BELLEGARDE SUR VALSERINE
- > Dr Lucie POPELIER, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, réside à DIVONNE-LÈS-BAINS et fait des remplacements
- Dr Hélène GAUTHERET-MIRALLES, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- > Dr Evelyne PLANCHE
- > Dr Marie-Thérèse MARCOLINI PERRIN
- > Dr Pierre GAUTIER
- > Dr Daniel JACQUEMIER
- > Dr James CONSTANT
- > Dr Jacques CARON
- > Dr Bérengère FAVRE-NEYRA
- > Dr Daniel GOLDSCHMIDT
- > Dr Koraich ELMEKKI

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE **ACTIVITÉ**

- > Dr Stanislaw KACZMARCZYK
- > Dr Alain FRANCOIS
- > Dr Jacques DADOLE
- > Dr Jean-Michel GIROUX
- > Dr Philippe GODEFROID
- > Dr Isabelle FILIATRE
- > Dr Philippe RENAUD
- > Dr Raymond BAZAUGOUR
- > Dr Jean-Pierre GONIN
- > Dr Viviane CARRON-MATHIEU
- > Dr Bernard ROBERT
- > Dr Jean-Paul AMANS
- > Dr Michel VINOGRADOFF
- > Dr Philippe SAINFORT
- > Dr Marie-Laure BRAUD
- > Dr Didier RODRIGUEZ
- > Dr Michel PULITO
- **>** Dr Jacques DEVILLERS
- > Dr Claude BRESSY
- > Dr Pierre POROT

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- > Dr Juliette HIAULT-NIEOBALA, radiée de l'Ain le 01.07.2020 pour le LOIRET
- > Dr Marie MALIDIN, radiée de l'Ain le 17.07.2020 pour l'ISÈRE
- > Dr Nicolas ROGNANT, radié de l'Ain le 04.08.2020 pour le RHÔNE
- Dr Sophie BOUCHER, radiée de l'Ain le 10.08.2020 pour la SAVOIE
- >Dr Emmanuelle GUICHARD, radiée de l'Ain le 04.09.2020 pour le RHÔNE
- > Dr Victorien GUICHON, radié de l'Ain le 05.09.2020 pour le RHÔNE
- Dr Claire SABATIER, radiée de l'Ain le 14.09.2020 pour le RHÔNE
- > Dr Monique ALBON, radiée de l'Ain le 14.09.2020 pour l'ALLIER
- > Dr Jean-Marc USEO, radié de l'Ain le 12.10.2020 pour I'HÉRAULT
- > Dr Romain VALFORT, radié de l'Ain le 03.11.2020 pour le RHÔNE
- Dr Damien RIQUIER, radié de l'Ain le 04.11.2020 pour le RHÔNE
- ▶Dr Nadège LOUBET-PRIVAT, radiée de l'Ain le 25.11.2020 pour le MORBIHAN
- ▶ Dr Vito BONGIORNO, radié de l'Ain le 26.11.2020 pour la liste spéciale
- > Dr Emmanuel COMTE, radié de l'Ain le 02.12.2020 pour le RHÔNE

- > Dr Michel GUILLOT, radié de l'Ain le 06.12.2020 pour le RHÔNE
- > Dr Thomas LIEUTAUD, radié de l'Ain le 07.12.2020 pour l'ISÈRE
- > Dr Mathilde PEILLON, radiée de l'Ain le 11.12.2020 pour le RHÔNE

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉ

- > SELARL dénommée « SELARL KUBINYI » 15.09.2020
- > SELARL dénommée « SELARL VG MÉDICAL » -15.12.2020
- > SELARL dénommée « SELARL DE CHIRURGIE GÉNÉRALE ET DIGESTIVE J.E.B » – 15.12.2020
- >SELARL dénommée « SELARL DRAKE RADIOLOGIE » - 15.12.2020

QUALIFICATIONS

Commission nationale de 1ère Instance de Qualification de spécialiste en psychiatrie

> Dr Florian LACERRE

De plein droit:

En médecine générale :

- > Dr Hugues POPHILLAT
- > Dr Violaine PORNON
- > Dr Gérard DECOOPMAN
- > Dr Sébastien MFURISSE
- > Dr Maryse LEMARCHAND
- > Dr Clémence RIMLINGER > Dr Marie THEVENOT
- > Dr Benjamin COENE
- > Dr Lucie PEREZ
- > Dr Amine RAHHO
- > Dr Hélène GAUTHERET-MIRAILLES
- > Dr Lucie POPELIER

En médecine physique et réadaptation :

> Dr Lorraine CHARVOLIN

En gynécologie-obstétrique :

> Dr Clara DELACROIX

En pneumologie:

> Dr Marjorie AUBANEL

En pédiatrie :

> Dr Elise TORELLE

Au vu des diplômes, attestations de conformité :

En médecine générale :

> Dr Joaquin ANGULO COTARELO

Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En chirurgie orthopédique et traumatologie :

> Dr Dr Ahmed ALMASSRI

En médecine générale : > Dr Paulina BONGIOVANNI

En ophtalmologie:

> Dr Dr Adriano GUARNIERI

- **DIPLÔMES ENREGISTRÉS** > Dr Jean-Pierre CLEMENT, titulaire d'un DIU de MÉSOTHERAPIE
- > Dr Vannina CILOTE, titulaire d'une capacité de MÉDECINE D'URGENCE
- > Dr Séverine MILLIERE, titulaire d'une capacité de MÉDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
- > Dr Frédéric BOREL, titulaire d'un DIU de CHIRURGIE ENDOCRINIENNE ET MÉTABOLIQUE >Dr Clara DELACROIX, titulaire d'un DIU
- d'ÉCHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET **OBSTÉTRICALE**
- > Dr Benjamin COENE, titulaire d'une capacité de MÉDECINE DE CATASTROPHE

- > Dr Nagid BELLAN, décédé le 24 octobre 2020
- > Dr Jean-Baptiste COGNET, décédé le 2 décembre 2019
- > Dr Bernard DESDET, décédé le 2 août 2020
- > Dr Hervé CHAPUIS, décédé le 25 août 2020
- > Dr Christiane BERG, décédée le 17 décembre 2019
- > Dr Michel JEANDOT, décédé le 19 octobre 2020 > Dr Michel AOUN, décédé le 23 octobre 2020
- > Dr Sonia MEYER, décédée le 16 novembre 2020

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) joignable 2 Centre Psychothérapique de l'Ain	4 heures/24 et 7 jours/7	04.74.52.29.89 04.74.52.29.11
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr
	Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON	04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr
	Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 56 bemadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0800 288 038
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON: Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE: Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE: Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour - 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2 ^{ème} étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Marco GAMBIRASIO	04.74.45.40.65
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictolog 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE	gie	04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire	Dr. Isabelle LAPIERRE	04.74.21.29.28
Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 0' Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30